

Un peu d'oxygène pour le monde associatif wallon

SOCIAL La charte promise depuis dix ans se fait toujours attendre. Le ministre Prévot lâche un peu de lest dans les secteurs qu'il gère

Depuis plus de dix ans désormais, le tissu associatif wallon et bruxellois est dans l'attente d'une « charte » qui baliserait une fois pour toutes les rapports des acteurs de terrain avec l'autorité politique sur des points aussi sensibles que l'agrément des associations dans les secteurs les plus importants, le financement de celles-ci, l'emploi ou le contrôle des structures subsidiées. On parle ici de centaines voire de milliers d'initiatives culturelles, sportives ou récréatives, mais aussi de maisons de repos, d'écoles du réseau libre, d'hôpitaux, de dispositifs de soins à domicile, par exemple. Bref, un pan de la société qui navigue à vue et qui éprouve souvent beaucoup de difficultés à nouer les deux bouts.

Les promesses émises depuis 2003 ne sont pas tenues. Dans les domaines qui le concernent, à savoir la santé et l'action sociale, le ministre wallon Maxime Prévot (CDH) a décidé de contourner les obstacles : « *Sans attendre l'accord de coopération qui doit être pris entre les gouvernements concernés, j'ai décidé de me référer au protocole conclu en 2009 et à ses principes dans l'attribution des*

subsidés ainsi que dans les textes légaux que je propose au gouvernement. »

Depuis 2009 en effet, un projet de charte figure en bonne place sur les bureaux des gouvernements de la Wallonie, de Bruxelles-Capitale (Cocof) et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Pour prodiguer ses effets, il doit simplement faire l'objet d'un accord de coopération approuvé par les trois entités fédérées. Impossible jusqu'ici.

A la veille des élections de mai 2014, Ecolo avait dénoncé ce statu quo de cinq ans nuisible aux intérêts du monde associatif. Le ministre-président Rudy Demotte (PS) avait reconnu l'échec de ce dossier et refilé le bébé aux exé-

cutifs suivants. En Wallonie, l'adoption de cette charte figure dans la déclaration de politique régionale conclue en juillet 2015. Un an plus tard, rien ne semble avoir bougé de ce côté. Parmi les pierres d'achoppement : l'intégration ou non de l'enseignement libre dans ces nouvelles règles de fonctionnement.

« Sans attendre l'accord de coopération, j'ai décidé de me référer au protocole de 2009 » MAXIME PRÉVOT

Pour Maxime Prévot, le soutien au tissu associatif est pourtant important : « *Toutes ces initiatives offrent des centaines de milliers d'emplois et organisent surtout des services essentiels pour rencontrer les besoins de la population. Elles sont gérées par des dizaines de milliers de volontaires qui partagent une vision solidaire de la société et aussi une responsabilité citoyenne.* »

Là où ses compétences l'y autorisent, le Namurois a pris les devants. Dans les secteurs réglementés, l'avance sur

subvention en début d'année (85 % au plus tard le 1^{er} mars) deviendra la règle. Les secteurs qui dépendent de subventions facultatives verront les conventions qui les lient à la Région passer d'un régime annuel à un régime pluri-annuel, histoire d'avoir une visibilité de trois ans sur les rentrées financières. L'ASBL Aidants proches ou encore la fédération des CPAS ont déjà bénéficié de cette disposition.

Le ministre veut aussi soulager les projets associatifs qui sont souvent soumis à une charge administrative trop importante : il finalise un nouveau modèle de rapport d'activités annuel, très allégé. « *Il faut aussi, insiste-t-il, que ces acteurs de terrain puissent avoir accès facilement à leur dossier administratif, aux données de subvention, sans être obligés de demander plusieurs fois le même renseignement. Les entrepreneurs sociaux, eux aussi, préfèrent consacrer leur temps à la réalisation de leurs activités, ce qui n'empêche pas un contrôle juste de celles-ci.* » ■

ERIC DEFFET